

## ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE

### Portant interdiction d'utiliser le terrain d'entrainement

Le Maire de la commune de Castelmaurou,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2212-2,
- Vu l'article R610-5 du Code Pénal,
- Considérant la nécessité de fermer le terrain d'entrainement pour réaliser sa rénovation complète.

#### ARRETE

Article 1 : L'utilisation du terrain d'entrainement est temporairement interdite du 30/11/2022 au 30/04/2023.

Article 2 : Madame la Maire de CASTELMAUROU, La Police Intercommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Président du Football club de Castelmaurou
- Monsieur le Président de Castelmaurou Football Vétérans
- Un exemplaire sera affiché à la Mairie et au stade municipal.

Fait à Castelmaurou,  
Le 30 novembre 2022

La Maire

ESQUERRE Diane

Date de mise en ligne : 2 décembre 2022



